

**Pour l'égalité de fait pour toutes :  
une politique de lutte contre l'exploitation sexuelle  
de l'image et du corps des femmes et des filles**

---

Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens par  
**La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)**



*Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes*

Février 2011

*Préparé par :*

- *Carole Boulebsol, coordonnatrice de la recherche et du développement au Service de Leadership du Y des femmes de Montréal et membre (groupe) du comité de coordination de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle,*
- *Diane Matte, membre de l'équipe de travail de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle,*
- *Léa Brière-Godbout, candidate au Baccalauréat en études juridiques et membre (individuelle) du comité légal de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle.*

*Avec la collaboration des membres du comité légal et de toute l'équipe de travail de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle.*

Février 2011

© Concertation des Luttes Contre l'Exploitation Sexuelle (CLES)

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L’EXPLOITATION SEXUELLE</b> .....	<b>5</b>
<b>POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L’EXPLOITATION SEXUELLE DE L’IMAGE ET DU CORPS DES FEMMES ET DES FILLES</b> .....	<b>6</b>
• <i>POLITIQUE SPÉCIFIQUE</i> .....	6
• <i>LOI CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES</i> .....	7
<b>PROBLÉMATIQUES ET PRÉOCCUPATIONS QUANT À L’EXPLOITATION SEXUELLE DE L’IMAGE DES FILLES ET DES FEMMES</b> .....	<b>7</b>
• <i>SOCIALISATION SEXISTE ET INÉGALITAIRE</i> .....	7
• <i>SEXUALISATION ET PORNOGRAPHISATION</i> .....	8
• <i>ÉDUCATION SEXUELLE DILUÉE</i> .....	9
• <i>COMPORTEMENTS INÉGALITAIRES ET VIOLENTS</i> .....	10
<b>PROBLÉMATIQUES ET PRÉOCCUPATIONS QUANT À L’EXPLOITATION SEXUELLE DU CORPS DES FEMMES ET DES FILLES</b> .....	<b>10</b>
• <i>BANALISATION DE L’EXPLOITATION SEXUELLE : GLAMOURISATION ET LÉGITIMATION</i> .....	11
• <i>STIGMATISATION ET APPROCHE MORALISATRICE</i> .....	12
• <i>CHEMINS ET RECRUTEMENT</i> .....	12
• <i>IMPACTS SUR LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE</i> .....	13
• <i>RACISME ET NÉOCOLONIALISME</i> .....	13
<b>LE CONTENU D’UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L’EXPLOITATION SEXUELLE DE L’IMAGE ET DU CORPS DES FEMMES ET DES FILLES</b> .....	<b>14</b>
• <i>ÉDUCATION ET PRÉVENTION</i> .....	14
• <i>DÉCRIMINALISATION DES FEMMES DANS LA PROSTITUTION</i> .....	15
• <i>LA PÉNALISATION DES CLIENTS-PROSTITUEURS ET DES PROXÉNÈTES</i> .....	16
• <i>SOUTIEN À LA SORTIE DE LA PROSTITUTION</i> .....	17
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA POLITIQUE</b> .....	<b>20</b>
<b>JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DE L’ONTARIO : AGIR MAINTENANT</b> .....	<b>20</b>
<b>RECOMMANDATIONS DE LA CLES DANS LE CADRE DU DEUXIÈME PLAN D’ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L’ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES</b> .....	<b>21</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXE 1</b> .....	<b>23</b>

## Introduction

---

En 2006, le gouvernement québécois a adopté une politique *Pour que l'égalité de droits devienne une égalité de fait*. La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), à l'instar de plusieurs organismes, a applaudi cette politique ouvrant la voie à l'application de ce que le mouvement des femmes, ainsi qu'une bonne partie de la population considèrent comme étant incontournable dans une société démocratique et de droits, soit l'égalité entre les femmes et les hommes et l'égalité pour toutes. Outre le fait qu'une telle politique donne de nouveaux outils pour évaluer l'avancement et l'atteinte d'objectifs spécifiques concernant l'égalité, la CLES souligne tout particulièrement la reconnaissance explicite que l'exploitation sexuelle sous toutes ses formes est une violence envers les femmes.

La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle n'avait pas participé à la consultation précédent le premier plan d'actions accompagnant la politique. Nous avons cependant noté que l'orientation 5 du plan d'actions 2007-2010 pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux ne faisait qu'effleurer la question de l'exploitation sexuelle en la limitant à la traite des êtres humains.

À nos yeux une réponse adéquate à cette orientation passait et passe toujours par la lutte contre les différentes formes d'exploitations sexuelles dont les femmes et les filles sont victimes. À partir de notre expérience des dernières années auprès des femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution et l'industrie du sexe sous toutes ses formes, nous affirmons que l'égalité de fait pour toutes passe par une lutte spécifique contre l'exploitation sexuelle de l'image et du corps des femmes et des filles.

La lutte contre l'exploitation sexuelle ne se limite pas à assurer la sécurité des femmes, elle suppose aussi un travail pour créer les conditions sociales et économiques pour que les femmes aient de véritables choix et puissent bénéficier du soutien nécessaire pour sortir de l'industrie du sexe mais aussi disposent de moyens de ne pas y être amenées. Aussi, nos recommandations touchent diverses orientations présentes dans la politique :

- La promotion de modèles égalitaires
- L'égalité économique
- L'approche en santé adaptée aux femmes
- L'intégrité et la sécurité des femmes

Nous croyons fermement en la nécessité de doter la société québécoise d'une approche cohérente avec l'engagement de la politique sur l'égalité afin que l'égalité soit une réalité quotidienne pour chacune des femmes et des filles vivant au Québec. Nous espérons que le deuxième plan d'action s'aura appuyer sur le travail accompli entre 2007 et 2010 par les différents acteurs concernés tout en intensifiant les mesures de lutte contre les inégalités socio-économiques existantes entre les femmes et les hommes.

Dans cette perspective, et conformément à notre expertise, nous proposerons dans ce mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens, une réflexion critique et un plan d'action pour la mise en place d'une politique de lutte contre l'exploitation sexuelle de l'image et du corps des filles et des femmes.

## Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle

La CLES existe depuis 2005 et rassemble des organismes (40) et des personnes (80) provenant de divers milieux dont des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, des centres de femmes, des travailleuses de rue, des étudiantEs, des femmes ayant un vécu de prostitution et des personnes solidaires; qui toutes partagent notre mission : faire advenir un monde sans prostitution.

Nous travaillons à divers niveaux pour :

- donner des formations pour les intervenantes auprès de femmes ayant un vécu en lien avec l'exploitation sexuelle;
- concevoir des outils et des ateliers pédagogiques de prévention et de sensibilisation dans divers milieux;
- mettre en œuvre des recherche-actions visant à mieux connaître les réalités de la prostitution et l'industrie du sexe ainsi que leur impact sur les femmes;
- faire les démarches nécessaires pour modifier et adapter les lois québécoises et canadiennes relatives aux conditions de vie des femmes et des filles en général et aux problématiques relatives à leur exploitation sexuelle en particulier;
- tenir des activités publiques et participer à divers événements pour faire entendre la voix des femmes dans la prostitution et amener à réfléchir sur la responsabilité collective qui est la nôtre de prévenir l'entrée des femmes dans l'industrie du sexe.

Depuis novembre 2008, la CLES bénéficie d'une subvention permettant de faire un travail de prévention et d'intervention sur le terrain. Nous avons rencontré, jusqu'à date, une centaine de femmes ayant un vécu en rapport avec l'industrie du sexe. Ces interventions nous ont permis de mieux connaître les chemins menant les femmes vers l'exploitation sexuelle et les divers besoins découlant de leur expérience. De même, nous avons pu créer un réseau d'échanges et de soutien entre les femmes.

Une formation ainsi que des outils d'éducation ont aussi été élaborés. Au-delà de trois cent (300) intervenantes et intervenants de divers organismes répartis dans plusieurs régions du Québec ont reçu cette formation. Un documentaire intitulé *Le plus vieux mensonge du monde*, qui présente des témoignages de jeunes femmes ayant été entraînées dans la prostitution, a été produit et diffusé. Il est également présenté dans les écoles et devant des groupes de jeunes. Des partenariats ont été établis avec de nombreux organismes, dont certains s'adressent aux femmes immigrantes et autochtones.



Notre organisme a par ailleurs été reconnu par l'octroi du Prix égalité, décerné par le Secrétariat à la condition féminine, dans la catégorie Prévention de la violence 2010 pour son travail de prévention. La prostitution a été identifiée comme un obstacle à l'égalité et à la dignité des personnes en cela qu'elle est une forme incontestable de violence avec son lot d'impacts sur la santé physique, psychologique et économique des personnes victimes. Encouragées par cette distinction et par les commentaires et témoignages amassés depuis les trois dernières années, nous continuons nos efforts pour parvenir à l'abolition de l'exploitation sexuelle des femmes et des filles.

### **Politique de lutte contre l'exploitation sexuelle de l'image et du corps des femmes et des filles**

---

L'exploitation sexuelle se définit comme toute pratique par laquelle une ou des personnes obtiennent une gratification sexuelle, un gain financier ou un avancement quelconque en abusant de la sexualité d'une autre personne ou d'un groupe de personnes, lésant ainsi le droit de ces dernières à la dignité, à l'égalité, à l'autonomie et au bien-être mental. L'exploitation sexuelle se situe dans le continuum de la violence envers les femmes, incluant la prostitution sous toutes ses formes (la danse et les massages dits érotiques, les services d'escortes, la prostitution de rue, la pornographie, la traite à des fins sexuelles, l'esclavage sexuel, le tourisme sexuel) ainsi que le mariage par correspondance ou forcé, les publicités sexistes, la sexualisation de l'espace public, etc.

Cet éventail d'exploitation repose sur les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes. Dans une société où l'égalité sociale, tout particulièrement l'égalité entre les femmes et les hommes, est une valeur portée par un ensemble d'institutions, de politiques, de règlements et par la population, il importe d'aller plus loin dans la lutte contre cette forme de violence et sa banalisation.

- *Politique spécifique*

Au Québec, nous avons élaboré et mises en application diverses politiques luttant très clairement contre la violence physique et sexuelle envers les femmes. Ces politiques ont permis, au fil des années, d'obtenir des résultats probants pour ce qui concerne la reconnaissance et la dénonciation de la violence des hommes envers les femmes en tant que réalité sociale inacceptable. Il reste encore bien du chemin à parcourir pour affirmer que la violence est chose du passé mais il y a, pour le moins, une meilleure connaissance du phénomène et de son lien étroit avec l'accès à l'égalité pour toutes. Ceci est le fruit du travail de milliers de féministes qui ont mis sur pied et maintiennent, avec le soutien de l'état, des ressources spécifiques qui, bien qu'insuffisantes, permettent à des milliers de femmes d'être entendues, accompagnées et soutenues.

En ce qui concerne les différentes formes d'exploitation sexuelle, trop peu d'attention a été portée à ce type de violence envers les femmes, et encore moins en ce qui concerne la prostitution et la pornographie. Cela s'explique de diverses façons mais l'avènement d'un discours banalisant ces deux formes de violence envers les femmes y est pour beaucoup. Ce n'est que récemment qu'un travail a été amorcé par exemple par les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (calacs) et des organismes comme la CLES ou la Maison de Marthe à Québec, pour dénoncer et intervenir afin de contrer son expansion et défaire les mythes et préjugés l'entourant.

Pourtant, nous sommes à la croisée des chemins et pour parvenir à contrer une forme de violence qui est en train de gagner du terrain à la fois sur le plan de la banalisation et de celui de l'expansion ici comme ailleurs dans le monde, nous nous devons d'agir de façon concertée et déterminée.

Tel que mentionné en introduction, il est très utile d'avoir une politique d'égalité qui reconnaît l'exploitation sexuelle, dont la prostitution, comme une forme de violence envers les femmes. Il faut aussi souligner l'effort du gouvernement québécois pour porter cette question sur la scène internationale en proposant à l'Organisation internationale de la francophonie l'adoption, en mars 2010, d'une Déclaration sur la violence faite aux femmes incluant la dénonciation de l'exploitation de la prostitution et l'esclavage sexuel. Ce sont là des pas importants. Cela étant, les déclarations de principe ne suffisent pas, à elles seules, à enrayer ces formes de violence et à changer les conditions de vie de plusieurs milliers de femmes et de filles en attente de soutien et d'actions claires. Une politique de lutte contre l'exploitation sexuelle de l'image et du corps des femmes et des filles permettrait d'amener une analyse critique, de cibler et mettre en pratique des objectifs, des actions spécifiques et des moyens collectifs pour enrayer ces violences.

- *Loi contre la violence envers les femmes*

La lutte contre la violence envers les femmes doit guider l'action gouvernementale en faveur de l'égalité. C'est une condition *sine qua non* pour changer la vie des québécoises et québécois. Les diverses politiques et déclarations adoptées jusqu'à maintenant constituent un bon socle pour construire une véritable loi sur la violence envers les femmes. Ultimement, une loi cadre permettrait d'avoir une plus grande portée et de lier indéniablement le développement social et économique du Québec à l'établissement de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes.

Nous sommes conscientes que l'adoption d'une telle loi demande plusieurs consultations et réflexions et nous sommes inspirées par la *Loi sur la paix des femmes* que la Suède a adopté en 1999 et qui permet, encore aujourd'hui, de lier toutes les formes de violence envers les femmes et le développement d'une société plus juste et plus égalitaire. C'est sûrement là une des raisons pour laquelle ce pays, comme d'autres pays nordiques, se retrouve, année après année, parmi les pays où les droits des femmes sont les plus avancés. La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle souhaite qu'éventuellement nous puissions, comme société québécoise, adopter une telle loi sur la violence envers les femmes pour que l'égalité de droits, devienne une égalité de fait.

## **Problématiques et préoccupations quant à l'exploitation sexuelle de l'IMAGE des filles et des femmes**

---

L'exploitation sexuelle de l'image des filles et des femmes entretient un lien étroit avec l'exploitation sexuelle de leur corps; tout comme il existe un lien entre la manière dont les jeunes filles et les jeunes garçons sont élevés, les représentations qui leur sont associées, l'imaginaire dans lequel ils et elles grandissent et leurs comportements respectifs. « Travailler à des changements effectifs et en profondeur des rôles différenciés des filles et des garçons »<sup>1</sup>, c'est avant tout identifier les facteurs favorisant ces inégalités et porter un regard critique sur les mécanismes de discrimination ou de banalisation.

- *Socialisation sexiste et inégalitaire*

À l'instar de nombreux groupes, organismes et individus, nous sommes préoccupées par la socialisation différenciée et inégalitaire à travers laquelle les jeunes filles doivent évoluer et grandir. En effet, nous sommes choquées de voir que dès la petite enfance, et ce à travers les stratégies d'éducation

---

<sup>1</sup> Cahier de consultation ; Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait ; Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. 2010 ; p. 5.

et les référents imaginaires, les petites filles sont poussées vers des mondes roses, de vedettariat et de princesses « sex-ductrices<sup>2</sup> »; tandis que les garçons sont amenés à performer, à jouer au soldat ou au super héros. Les unes sont présentées et encouragées à entrer dans des rôles plutôt passifs (plaire, être jolie, être oisive, être sage etc.), et les autres sont incarnés par des valeurs de domination, de conquête et de performance. À cela s'ajoute l'injonction d'une mode hypersexy<sup>3</sup> pour les filles, auxquelles dès deux ans l'on propose de porter une culotte à dentelle sur laquelle est inscrit « sexy bab' ». Comme le montre le dernier film de Sophie Bissonnette « *Etre ou paraître*<sup>4</sup> », les stéréotypes sexuels véhiculés par l'industrie des jeux ou du divertissement par exemple ont des impacts négatifs réels sur le comportement des jeunes, et ce de manière asymétrique selon que la personne est une fille ou un garçon. Cette socialisation sexiste renforce les dominations et limite l'éventail identitaire<sup>5</sup>.

La socialisation des filles est particulièrement sexualisée ce qui engendre des répercussions sur leurs comportements et leur imaginaire mais aussi sur celui des garçons. Selon l'Association Américaine de Psychologie, cette sexualisation est une forme de violence définie entre autres par le maintien d'une personne ou d'un groupe de personne dans un standard ou une norme amalgamant le fait d'être attirante avec celui d'être « sexy »<sup>6</sup>. Ce genre d'injonctions sociales a des répercussions sur la santé et le bien-être des filles. Par exemple, on remarque que les jeunes filles souffrent de troubles alimentaires ou dépressifs accompagnés d'un manque d'estime d'elles-mêmes et souvent développent une forme de dépendance affective, convaincues qu'il leur faut plaire absolument (aux hommes) pour pouvoir s'épanouir, et que tous les moyens sont bons pour y parvenir. D'un autre côté, les garçons, placés dans le rôle de conquérant et de joueur (le *player*) empruntent des comportements compétitifs, violents et apathiques. Pour nous cette socialisation sexiste favorise l'exploitation sexuelle des filles et des femmes. Elle participe de la banalisation et à la légitimation de comportements inégalitaires et oriente fortement la manière dont les filles et les garçons se perçoivent eux-mêmes ainsi que les uns et les autres.

- *Sexualisation et pornographisation*

Cette socialisation sexiste est renforcée depuis quelques années par l'émergence de la sexualisation de l'espace social notamment par l'intermédiaire des médias et des industries culturelles. Comme le gouvernement le reconnaît « le nouveau phénomène de sexualisation de l'espace public (ou hypersexualisation) renforce la vision stéréotypée des rapports hommes-femmes dans l'opinion populaire. Ce phénomène inquiète particulièrement vu ses conséquences sur les rapports amoureux des jeunes : précocité des relations sexuelles, pratiques sexuelles inspirées de la pornographie, mode vestimentaire qui sexualise même les très jeunes filles, obsession de l'image corporelle »<sup>7</sup>.

---

<sup>2</sup> Carole Boulebsol, *La socialisation des filles : un facteur de risque?*; Communication, Symposium féministe annuel. Université McGill, 14 mai 2010

<sup>3</sup> Mariette Julien, « *La mode hypersexy mise à nu* », Médiante. Vol.2, N.1, p.27-32

<sup>4</sup> Sophie Bissonnette, avec la collaboration du Y des femmes de Montréal, « *Etre ou paraître les enfants face aux stéréotypes sexuels* », ONF, 2010.

<sup>5</sup> Carole Boulebsol, Lilia Goldfarb, *Penser la sexualisation : de l'économie de réflexion au renforcement des discriminations*; in Francine Descarries et Richard Poulin ( sous la direction), *Luttes, oppressions, rapports sociaux de sexe*, Nouveaux Cahiers du socialisme, Ecosociété, n.4, Automne 2010, p. 236-250.

<sup>6</sup> Service de leadership du Y des femmes de Montréal (YWCA) (2009). « Guide d'accompagnement de la formation sur la sexualisation des jeunes », 71 p.

<sup>7</sup> Cahier de consultation ; Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait ; Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. 2010 ; p.4.



Selon nous, cette invasion de l'exploitation sexuelle de l'image des filles et des femmes à des fins commerciales représente et engendre de la violence. Les québécoisEs évoluent dans une société où le corps des femmes est sexualisé, morcelé et pornographié pour être utilisé aussi bien pour vendre les mérites d'une machine à café que pour ceux d'une chanson; sans compter un certain discours qui présente cette réalité comme faisant partie de la « libération sexuelle » des femmes.

Malgré le rappel de l'avis du Conseil du statut de la femme « *Le sexe dans les médias : obstacles aux rapports égalitaires* (2008) », qui traitait justement de l'effet de la sexualisation de l'espace public et de la marchandisation et les efforts mis en œuvre en matière de prévention avec notamment la création de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (2009), il est encore laborieux pour les groupes et individuEs de porter plainte et de lutter contre ce sexisme ordinaire dans les médias.

Pour le moment, le Conseil canadien des normes de la télévision (CCNR) et les Normes canadiennes de la publicité (NPC) sont les deux principaux organismes qui ont la possibilité de légiférer sur la nature sexiste des contenus médiatiques. Notons, que « la majorité des plaintes enregistrée en 2008 (423) portait sur l'article 14 du code NCP sur la « description et représentation inacceptable d'une image médiatique<sup>8</sup> ». Seulement dix ont été retenues. C'est la télévision et Internet qui ont engendré le plus de plaintes soit un total de 683 pour les 2 médias réunis» Il est à retenir qu'en moyenne, seulement 5,3% des plaintes visant la télévision et la radio et 9,4% concernant la publicité, aboutissent à des décisions de la part des organismes régulateurs.

L'exploitation sexuelle de l'image des filles devrait davantage être condamnée car elle banalise et autorise implicitement l'exploitation sexuelle de leur corps tout en occasionnant des conséquences sur leur santé physique, économique et mentale<sup>9</sup>. De plus, elle cantonne les femmes dans des rôles clos et peu diversifiés.

- *Éducation sexuelle diluée*

L'éducation sexuelle a, pendant un certain temps, été diluée à travers les programmes d'enseignement et laissée à la discrétion des établissements. Nous saluons l'intention du gouvernement d'assurer son retour dans les cursus. Cela étant, nous sommes inquiètes du contenu critique de cette éducation sexuelle et de la formation de ceux et celles qui seront chargés d'en faire la promotion et la diffusion. Trop souvent, cette éducation sexuelle consiste en une approche bio-mécanique avec distribution de préservatifs ou de pilules du lendemain et par l'explication biologiques des fonctions sexuelles. Selon nous, cela ne suffit pas et l'éducation sexuelle doit être comprise en termes de relation entre les individuEs, le plaisir, le consentement et le désir mutuel avec une approche critique de la pornographie et de l'exploitation sexuelle. Il faut aller au-delà de séances d'information et de sensibilisation sur la sexualisation et mettre en place une véritable politique d'éducation sexuelle.

À cela s'ajoute l'accessibilité grandissante et souvent gratuite à des images qui incarnent et invitent à l'exploitation sexuelle des filles et des femmes. Parmi elles, on peut identifier l'augmentation des sites pornographiques sans frais et la diffusion d'image et de messages prosélytes faisant explicitement la promotion de la prostitution. Nous savons aujourd'hui que le recrutement des filles et des femmes à des

---

<sup>8</sup> Guide d'accompagnement pour déposer une plainte, IMAGES et MESSAGES À CARACTÈRE SEXISTE ET SEXUEL DANS LES MÉDIAS (Télévision, radio, publicité, Internet, presse écrite, affichage), Service de leadership du Y des femmes de Montréal, Service aux collectivités de l'UQAM, document de travail (Février 2011)

<sup>9</sup> Sharon Lamb et Lyn Mikel Brown, *Packaging Girlhood : Rescuing Our Daughters from Marketers, Schemes*, 2006.

fins prostitutionnelles passent de plus en plus par l'utilisation des médias sociaux comme facebook, MSN ou encore Craigslist.

- *Comportements inégalitaires et violents*

À nos yeux, la socialisation sexiste, la sexualisation de l'espace public et une éducation sexuelle déficiente contribuent fortement à renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes, marquent les jalons de discriminations sociales fortes et vulnérabilisent les filles. Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'ampleur d'une telle influence, il est certain qu'elle entretient un lien avec d'autres phénomènes. Parmi eux, le rajeunissement des agresseurs sexuels<sup>10</sup>, les violences interrelationnelles<sup>11</sup>, et le recrutement des filles par les gangs de rue ou par leur chum/souteneur, sont selon nous accrus par ce genre de représentations et d'exploitation sexuelle de l'image des filles. Quand on sait que l'âge moyen d'entrée dans la prostitution est de 14 ans et qu'au Canada, la majorité des femmes prostituées l'ont été pour la première fois alors qu'elles étaient mineures, on ne peut faire l'économie d'une véritable politique de sensibilisation et d'éducation sur ces enjeux afin de reconnaître le lien entre l'exploitation sexuelle et les représentations sociales des femmes. En d'autres termes, toute véritable lutte contre l'exploitation sexuelle doit remettre en cause le système de représentation sexiste et s'accompagner d'une authentique politique d'éducation sexuelle, fondée sur la promotion de relations respectueuses et égalitaires.

Certaines des femmes que nous avons rencontrées mentionnaient que, selon elle, ce n'était pas l'entrée dans la prostitution qui demandait des « efforts » mais plutôt comment l'éviter ou en sortir. Au regard de certains facteurs de recrutement comme la dépendance affective, ou la dépendance aux drogues, Chantale Fredette, criminologue, rencontrée dans le cadre de nos recherches-actions nous dit que : « les jeunes filles vont aussi se sentir énormément coupable de la situation dans laquelle elles se retrouvent parce qu'elles vont se dire, j'ai accepté, j'ai toléré. Ainsi, les jeunes filles sont aux prises avec le même sentiment de culpabilité : elle l'aime tout de même le garçon, malgré tout, comme une femme victime de violence conjugale aime son conjoint »<sup>12</sup>.

### **Problématiques et préoccupations quant à l'exploitation sexuelle du corps des femmes et des filles**

Au-delà de quatre-vingt-dix pour cent (90%) des personnes dans la prostitution sont des femmes et plus de quatre-vingt-dix pour cent (90%) des personnes qui achètent des actes sexuels sont des hommes (peu importe si ce sont des femmes ou des hommes qui sont consommés). On est donc en droit de se demander pourquoi cette « division sexuelle » existe. La réponse peut être complexe mais nous pouvons la résumer aux inégalités économiques et sociales auxquelles plusieurs femmes sont confrontées et à la persistance de certains mythes sexistes comme celui de l'argument « biologique » erroné selon lequel les hommes auraient besoin d'exutoire pour une libido incontrôlable à laquelle les

---

<sup>10</sup> Richard Poulin, *Industrie du sexe, hypersexualisation et pédophilisation*; actes de conférence *Jeunes, médias et sexualisation*, Service de Leadership, Y des femmes de Montréal, Mai 2009.

<sup>11</sup> Patrizia Romito, *Dating violence ou violence envers les jeunes femmes? Symétries et asymétries dans un échantillon de filles et garçons en Italie*, atelier proposé dans le cadre du colloque international « La tuerie de l'École Polytechnique 20 ans plus tard : les violences masculines contre les femmes et les féministes », Université du Québec à Montréal (UQAM); 5 décembre 2009.

<sup>12</sup> Chantale Fredette, criminologue, Extrait du film documentaire de prévention et d'éducation, *Le plus vieux mensonge du monde*, produit par la CLES et réalisé par Eve Lamont. 2009.

femmes devraient répondre. Il est clair que la sexualité masculine, tout comme celle des femmes, est fortement influencée par le bassin socioculturel dans lequel elle s'inscrit.

Comme l'affirme Shelagh Day, experte en droits humains, « l'exploitation sexuelle n'est pas un travail ; c'est une condition non choisie. La prostitution est un système de discrimination genrée qui repose et insiste sur les inégalités entre les hommes et les femmes. L'achat et la vente de corps des femmes dans la prostitution est une pratique d'exploitation et de violence envers les femmes. Elle normalise la subordination des femmes sous une forme sexualisée ainsi qu'elle normalise la violence masculine envers les femmes. Cette violence est aggravée par les inégalités systémiques fondées sur le colonialisme, l'appartenance ethnique, la pauvreté »<sup>13</sup>.

« Au Québec, on ne dispose actuellement d'aucune donnée fiable sur l'ampleur réelle du phénomène de la prostitution juvénile. À l'aide des organismes qui apportent de l'aide aux jeunes prostituées, on a par contre estimé à environ 4 000 le nombre de filles et de garçons âgés entre 12 et 25 ans qui s'adonnent à cette activité à Montréal seulement. Mais il y a tout lieu de croire qu'il s'agit là d'une évaluation fort conservatrice compte tenu de la clandestinité qui (l') entoure »<sup>14</sup>.

Il en va de même pour la prostitution dans son ensemble. Il est très difficile d'évaluer le nombre exact de femmes dans l'industrie de la prostitution. Ce qu'on sait, c'est que cette industrie est florissante et génère beaucoup de profits pour les exploiters. La prostitution est un système socialement construit avec tous ses acteurs (les clients prostitueurs, les proxénètes, les propriétaires et les états), ses causes, ses conséquences (sociales, économiques et politiques), son environnement et ses rapports inégalitaires. Il est à noter que nous préférons utiliser le terme client prostitueur pour bien signifier que la prostitution n'est pas un choix délibéré dans lequel les femmes se retrouvent (ou les jeunes hommes qui y sont) mais bien le résultat d'une demande provenant très majoritairement des hommes. C'est donc le client qui prostitue la personne qu'il achète et cela a des conséquences sur cette personne.

- *Banalisation de l'exploitation sexuelle : glamourisation et légitimation*

Malgré la forte présence d'un lobby faisant la promotion de l'industrie du sexe et ses bienfaits pour les femmes et les relations de couple (pensons aux émissions d'Anne-Marie Losique, à certaines personnes de divers milieux décrivant la prostitution comme un choix valorisant et simple, etc.) la CLES refuse de considérer la prostitution comme un « travail », encore moins comme une liberté ou un « droit ». On ne peut invoquer le consentement individuel pour légaliser ou décriminaliser totalement la prostitution, y compris le proxénétisme, sans se soucier des impacts sur toute la société, particulièrement sur les rapports femmes-hommes. Cela aurait pour effet d'imposer à l'ensemble de la société de vivre dans un milieu où la prostitution envahit de plus en plus le tissu social. La notion de consentement dans la prostitution n'est donc d'aucune pertinence, sauf pour tenter de la légitimer, comme le font les porte-parole de l'industrie du sexe. Les études menées dans divers pays ayant opté pour une forme ou une autre de légalisation de la prostitution (Allemagne, Pays-Bas, Australie, Suisse et d'autres) démontrent que ces politiques ne font qu'aggraver les multiples problèmes liés à la prostitution et à la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle. L'industrie du sexe étant tout à fait légitimé, c'est à une expansion de l'exploitation sexuelle à laquelle ces pays ont assisté.

---

<sup>13</sup> Shelagh Day, *La prostitution, une violation des droits humains des femmes pauvres*; Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Juin 2008.

<sup>14</sup> Jasline Flores avec la collaboration de Marie-Marthe Cousineau, Evelyne Fleury, *Prostitution juvénile, Mieux connaître et agir* - Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité - Novembre 2005.

- *Stigmatisation et approche moralisatrice*

À l'opposé du discours hégémonique de l'industrie du sexe, se trouve un discours moralisateur qui considère les femmes et les filles aux prises avec l'exploitation sexuelle comme responsable de leur malheur, ou « de mauvaise vie » qui s'organisent dans des maisons de débauche<sup>15</sup>. Certains préjugés stigmatisent les femmes et justifient les actions des clients prostitueurs de diverses façons (manque d'amour, besoin d'exutoire sinon il y aurait plus de viols, etc.) et s'inscrivent dans un jugement de valeur qui ne prend pas en compte les discriminations et les violences systémiques. La CLES s'inscrit en faux contre ces approches et prône plutôt la fin immédiate de la criminalisation des personnes prostituées, de leur répression et la discrimination dont elles sont victimes. Toute intervention auprès d'elles doit en être une d'appui et de défense de leurs droits, non de répression, de stigmatisation ou encore de « moralisation ».

- *Chemins et recrutement*

Lorsque l'on s'intéresse aux conditions d'entrée dans la prostitution, peu importe sa forme, plusieurs facteurs de risques ressortent tels les agressions à caractère sexuel dans l'enfance et à l'âge adulte, la violence et le rejet affectif, les troubles d'apprentissage, la pauvreté, la toxicomanie ou enfin la sexualisation et la banalisation accrue de la pornographie et de la prostitution.

Une étude de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal qui s'est déroulée entre juillet 2008 et mai 2009 auprès de 610 jeunes de 14 ans et plus dans six centres jeunesse démontre que 25,1 % des filles et 7,2 % des garçons ont déjà reçu de l'argent, ou encore des biens, en échange de relations sexuelles. Parmi les jeunes ayant participé à l'étude, 9,1 % des filles et 1,2 % des garçons ont rapporté avoir dansé dans un « bar érotique » au moins une fois dans leur vie. Un peu plus du quart, ont connu leur premier épisode de danse dans un « bar érotique » avant 14 ans.<sup>16</sup> Ces données inquiétantes démontrent bien que l'industrie du sexe compte sur la banalisation de l'exploitation sexuelle et la vulnérabilité des jeunes, peu importe leur milieu, pour « s'approvisionner ». Une fois impliquées dans des relations prostitutionnelles, de nombreuses personnes se retrouvent sous le joug d'un proxénète qui usera de différentes stratégies violentes de manipulation pour éviter de perdre le « contrôle » sur la personne exploitée.

« Les proxénètes recourent très souvent à la violence physique ou verbale, par exemple coups, blessures et menaces de torture, pour garder le contrôle sur leurs protégées... Des études menées dans cinq pays différents indiquent que les femmes prostituées sont très fréquemment menacées physiquement (c'est le cas pour 73% des femmes interrogées) et qu'elles sont très souvent victimes de viols (62% des interviewées ont été violées au moins une fois et 46% d'entre elles ont été violées plus de cinq fois) (Farley et al, 1998, p.3). Un rapport canadien sur la pornographie et la prostitution produit en 1985 inculquait aussi un taux de mortalité 40 fois supérieur à la moyenne nationale parmi les femmes et les filles engagées dans la prostitution.<sup>17</sup> »

---

<sup>15</sup> Ceci est le libellé du code criminel qui réfère, encore une fois, au caractère « immoral » de la prostitution mais non à l'exploitation qui est pourtant inhérente aux endroits où se monnaient les actes sexuels.

<sup>16</sup> Lambert, G., Haley, N., Jean, S., Tremblay, C., Frappier, J.-Y., Otis, J., Roy, É. et coll. *Sexe, drogue et autres questions de santé : Étude sur les habitudes de vie et les comportements associés aux infections transmissibles sexuellement chez les jeunes hébergés dans les centres jeunesse du Québec*, rapport synthèse, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique et Institut national de santé publique du Québec, septembre 2010, p5.

<sup>17</sup> Yolande Geadah, *La prostitution un métier comme un autre?*, VLB éditeur, 2003, p 157.

- *Impacts sur la santé physique et psychologique*

Le fait de subir des rapports sexuels de manière répétitive et non désirée entraîne une dissociation psychique chez plusieurs femmes. Ce mécanisme de défense a pour effet de départager les deux univers de la personne, et surtout de protéger le domaine privé des atteintes vécues dans le domaine prostitutionnel en se coupant de ce qui est éprouvé dans ce dernier.

« Outre les problèmes de santé physique, les dommages psychologiques découlant de la prostitution sont loin d'être négligeables. Même en l'absence de violence physique, les recherches montrent que le fait d'avoir des rapports sexuels impersonnels et répétés, dénués de sentiments, entraîne chez les personnes une désensibilisation par rapport à leur corps et leurs émotions. (...) Les symptômes concomitants du syndrome de stress post-traumatique, qui apparaissent à la suite de violents traumatismes, sont également très fréquents chez les personnes prostituées, présents chez 55% à 90% d'entre elles.<sup>18</sup> »

- *Racisme et néocolonialisme*

La prostitution est une pratique genrée mais aussi « racisée ». On ne peut passer sous silence le fait que les femmes autochtones, les femmes racisées sont surreprésentées dans l'industrie du sexe et y occupent une place parmi les plus déshumanisantes et dégradantes.

Au Canada, des études ont montré que les femmes autochtones sont surreprésentées parmi les personnes qui ont un vécu en lien avec la prostitution. Dans certaines villes et régions québécoises et canadiennes, les enfants et les femmes autochtones représentent 90% des personnes prostituées alors que la population amérindienne constitue 10% de population locale<sup>19</sup>. Par ailleurs, dans de nombreux pays, la prostitution touche en plus grande proportion les femmes immigrantes, y compris au Canada.

On ne peut faire abstraction du fait qu'un nombre disproportionné de femmes autochtones se retrouve en situation de prostitution de survie (elles sont majoritairement présentes dans cette partie de l'industrie). Les autochtones, hommes ou femmes, vivent déjà une situation de violation de leurs droits humains les plus fondamentaux à cause de l'impact du colonialisme sur leurs communautés et le racisme dont ils et elles sont victimes. Par exemple, la Sûreté du Québec déclarait en septembre de l'année dernière, après une opération policière ayant mené à des arrestations, que sur 28 femmes prostituées arrêtées, 21 étaient des femmes autochtones.<sup>20</sup> Pour les prostitueurs, les femmes autochtones se situent dans le bas de l'échelle sociale et leur exploitation leur importe peu. Ce n'est pas le cas de plusieurs personnes qui, comme la CLES, voient dans cette réalité une autre facette de l'impunité, du mépris et de la violence dans laquelle ces membres de la société, et parmi eux tout particulièrement les femmes, vivent.

Le racisme est, de fait, très présent dans l'industrie du sexe. On vend de l'exotisme, de la soumission et des stéréotypes racistes. Les femmes noires se retrouvent, en plus grand nombre, dans un type de

---

<sup>18</sup> Idem p158

<sup>19</sup> Conseil du Statut de la Femme, *La prostitution : «métier ou exploitation»*, 2002

<sup>20</sup> Mémoire sur Le phénomène de l'itinérance au Québec : Val-d'Or et les Premières Nations, présenté à la Commission des affaires sociales par le Centre d'amitié Autochtone de Val-d'Or, le 20 octobre 2008.

prostitution ou de pornographie parmi les plus avilissantes et déshumanisantes. Paradoxalement, certains bars refusent aux femmes noires d'être danseuses.

La pauvreté et le manque de choix véritables dans la vie des femmes sont des facteurs importants d'entrée dans la prostitution et, très souvent, nuisent à leur sortie. On s'imagine que les femmes retirent beaucoup d'argent de la prostitution, c'est loin d'être le cas pour la très grande majorité d'entre elles. Nous sommes d'accord avec le Regroupement Québécois des Centre d'aide et de luttes contre les agressions à caractère sexuel (RQ-CALACS, groupe membre de la CLES) : « L'intersection du racisme et du sexisme a des effets dévastateurs parce que destructurants, et porte atteinte à (l') intégrité (des) femmes, (les) marginalise et(les) exclues »<sup>21</sup>.

« Le racisme est l'une des pierres angulaires de la prostitution. L'érotisation des femmes racisées est une réalité constitutive de la prostitution. Tous les clients-prostituteurs rencontrés ont prostitué des « Noires », des « Asiatiques », des « Russes », des « Chinoises ». Lorsqu'une femme est offerte (avant d'être vendue) aux hommes prostitueurs dans les salons de massage, dans les agences d'escortes, dans les bars de danseuses et même dans la rue, elle est décrite par ses « qualités » de femme prostituées : son âge (toujours plus jeune qu'elle ne l'est vraiment), ses mensurations, à savoir son tour de poitrine, et sa race ou origine culturelle »<sup>22</sup>.

## **Le contenu d'une politique de lutte contre l'exploitation sexuelle de l'image et du corps des femmes et des filles**

---

Le contenu de cette politique doit permettre d'aborder quatre éléments essentiels dans la lutte contre l'exploitation sexuelle : l'éducation et la prévention; la décriminalisation des femmes dans la prostitution; la pénalisation des clients-prostituteurs et des proxénètes et, finalement, le soutien à la sortie de la prostitution. Voici les grandes lignes de ce que la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle souhaiterait voir dans une telle politique :

- *Éducation et prévention*

Cet aspect de la politique doit permettre de rejoindre l'ensemble des jeunes filles et garçons afin de contrecarrer le discours de banalisation et de légitimation de l'industrie du sexe. Le message doit s'adapter au besoin de faire de l'égalité le moteur du changement. Il doit aussi s'inscrire dans un processus visant à amener l'ensemble de la société québécoise à reconnaître la responsabilité collective de refuser de se plier aux diktats d'une industrie basée sur les inégalités sociales.

- L'école doit dispenser des cours d'éducation sexuelle axés sur des rapports égalitaires et qui abordent les conséquences de l'exploitation sexuelle dont la prostitution.
- Interdire les images sexistes ou à contenu discriminatoire.

---

<sup>21</sup> Regroupement Québécois des CALACS, *Racisme, sexisme et agressions sexuelles : des violences sexospécifiques, des effets dévastateurs*; Mémoire présenté à la Commission de la culture chargée d'étudier la mise en place d'une Politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination, aout 2006, p8

<sup>22</sup> Aurélie Lebrun, *Être un homme, exercer son pouvoir – Discours et pratiques de prostitueurs à Montréal*, Comité d'action contre la traite interne et internationale (CATHI), 2009, p. 28

- Mettre en place des mécanismes de plaintes contre la sexualisation de l'espace public plus effectifs et abordables.
- Lancer une campagne sociétale visant les clients prostitueurs et les clients potentiels, tant au niveau de la prostitution au Québec que du tourisme sexuel<sup>23</sup>.
- Mettre sur pied un programme d'éducation et de prévention en direction des femmes et des fillettes ciblées par l'industrie de la prostitution au Québec, mais aussi dans les pays d'origine et de transit de la traite ainsi que dans les pays de destination du tourisme sexuel.
- Maintenir et augmenter le financement des groupes et organismes qui travaillent à lutter contre les stéréotypes sexuels et pour la promotion des relations égalitaires.

- *Décriminalisation des femmes dans la prostitution*

Actuellement au Canada, une application asymétrique des dispositions du *Code criminel* sur la prostitution porte atteinte aux droits des personnes prostituées et va à l'encontre de l'égalité entre les femmes et les hommes. Loin de s'attaquer aux personnes véritablement coupables dans la prostitution, soient les clients-prostitueurs et les proxénètes, la majorité des arrestations visent plutôt de manière démesurée les femmes prostituées. Alors que les infractions de proxénétisme représentent moins d'un pourcent de l'ensemble des incidents déclarés liés à la prostitution, 90% des infractions rapportées ont trait à la communication (infraction majoritairement appliquée aux personnes prostituées de rue)<sup>24</sup>. De plus, 92% des personnes accusées en vertu de cette dernière infraction sont des femmes<sup>25</sup>. Les personnes prostituées sont également reconnues coupables dans une plus grande proportion que les clients-prostitueurs et celles-ci sont condamnées à une peine de prison dans 40% des cas, alors que seulement 5% des clients-prostitueurs se voient finalement imposer l'incarcération<sup>26</sup>.

Ces chiffres démontrent l'urgence d'appliquer différemment le *Code criminel* pour cesser de criminaliser les victimes. Il appartient au gouvernement du Québec, en vertu de l'article 92(14) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, de diriger l'administration de la justice. Celui-ci a donc compétence sur la sécurité publique au Québec et sur ses corps policiers, de concert avec certaines municipalités en vertu de la *Loi sur la police*. Le gouvernement du Québec peut donc se doter d'un plan stratégique en matière de prostitution, dans lequel des directives claires seront transmises aux corps policiers ainsi qu'aux procureurs généraux en charge des poursuites criminelles. Les axes de ce plan stratégique sont:

- Cesser les arrestations et les poursuites contre les personnes prostituées en donnant des directives claires aux corps policiers.
- Rayer des registres de toutes les administrations toute condamnation antérieure ou amendes infligées aux personnes prostituées, relative à une infraction dans ce domaine.

---

<sup>23</sup> Cette campagne pourrait s'inspirer des messages utilisés sur des affiches, lors de campagnes similaires menées dans d'autres pays : à Madrid, « Parce que tu paies, la prostitution existe, tu participes à l'exploitation et à la traite des êtres humains ! » ; au Kosovo, « Vous payez pour une nuit, elle paie de sa vie ! » ; en Lituanie, « C'est honteux d'acheter une femme ! Un jour ou l'autre chacun arrivera à cette conclusion. »

<sup>24</sup> Rapport du sous-comité sur le racolage, *Le défi du changement*. Parlement Canadien, 2006.

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> Ibid.

Ce dernier point est particulièrement important. Il s'agit d'une condition nécessaire pour permettre aux personnes prostituées d'avoir accès à l'emploi. Ce type de directives ne serait pas une première au Québec. En effet, le gouvernement y a déjà recouru avec succès en 1975 lorsqu'il a décrété qu'il n'appliquerait plus l'article 251 du *Code criminel* dans la province, devenant ainsi le premier gouvernement provincial à permettre l'avortement sur son territoire<sup>27</sup>.

- *La pénalisation des clients-prostitueurs et des proxénètes*

Selon une recherche menée par le Comité d'action contre la traite interne et internationale (CATHII ; groupe membre de la CLES) la grande majorité des hommes rencontrés « ont prostitué des femmes dès l'âge de 14 ans. Ces hommes n'ont jamais cessé de prostituer des femmes et on peut dire que la prostitution est présente tout au long de leur vie avec plus ou moins de régularité. Leur première expérience de prostitution se déroule, pour ces Québécois, dans un bar de danseuses.<sup>28</sup>»

Cette explosion des lieux d'exploitation sexuelle comme les bars ou les « bordels » à peine cachés participent à l'augmentation du nombre de personnes prostituées adultes et mineures. On voit l'impact de cette tolérance à l'implantation de lieux d'exploitation dans l'exemple des Pays-Bas où alors que « la législation devait mettre fin à la prostitution des mineurs, l'Organisation pour les Droits de l'enfant, dont le siège est à Amsterdam, estime que le nombre de mineurs qui se prostituent est passé de 4000 en 1996 à 15000 en 2001.<sup>29</sup>»

L'expansion de l'industrie du sexe veut dire expansion du recrutement. Déjà, plusieurs jeunes femmes sont amenées à aller danser pour leur chum; à coucher avec un ami de leur chum pour « avoir de la dope » ou « faire partie de la gang »; à devenir escorte pour rapporter plus d'argent, à « offrir » leurs services sexuels pour être plus désirables, être cool, « affirmer » leur sexualité, etc.<sup>30</sup>

Dans sa compétence de prévention du crime, le ministère de la Sécurité publique se doit d'exiger des corps policiers que ceux-ci s'attaquent systématiquement aux clients prostitueurs qui font la demande de la prostitution, puisque c'est cette demande, et non les personnes prostituées, qui est la véritable source du problème.<sup>31</sup> De plus, l'approche pénalisant les clients-prostitueurs plutôt que les personnes prostituées a fait ses preuves en Suède où l'expansion de l'industrie du sexe a été freinée dans son développement en seulement 10 ans et le nombre de clients-prostitueurs sensiblement réduit<sup>32</sup>. Il est à noter que ce type de directives a également déjà été donné aux corps policiers par le gouvernement québécois, notamment pour affirmer une politique de «tolérance zéro» en matière de violence conjugale.

---

<sup>27</sup> Baterman et al. *The Court and the Charter : leading cases*. Éditions Edmond Montgomery, 2008, 475 pages à la p 213.

<sup>28</sup> Aurélie Lebrun, *être un homme, exercer son pouvoir – Discours et pratiques de prostitueurs à Montréal*, Comité d'action contre la traite interne et internationale (CATHII), 2009, p. 52

<sup>29</sup> Richard Poulin, *La mondialisation des industries du sexe; Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Les éditions L'interligne, 2004, p75.

<sup>30</sup> Voir l'étude réalisée récemment par la Direction de la protection de la jeunesse, Santé, drogue et sexe.

<sup>31</sup> Le protocole sur la traite de la Convention contre la criminalité transnationale (art 9, para 5), connu sous le nom de Protocole de Palerme, reconnaît l'importance cruciale de la «demande» et suggère aux États d'adopter ou de renforcer des mesures législatives ou autres, pour « décourager la demande qui favorise toutes les formes d'exploitation des personnes, en particulier des femmes et des enfants, aboutissant à la traite ».

<sup>32</sup> Voir le rapport d'évaluation des dix ans d'application de la loi suédoise, Regeringskansliet, Gouvernement suédois, 2009. En ligne : <http://www.sweden.gov.se/content/1/c6/14/92/31/96b1e019.pdf>.



Les ressources allouées à la lutte au proxénétisme sont loin d'être suffisantes. Selon le sergent détective Monchamp du SPVM « les ressources allouées à la lutte contre l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants sont minimales si on les compare à l'argent qui est investi dans la lutte contre les stupéfiants. Cela se reflète notamment par la prolifération d'agences d'escortes, de salons de massages et de bars de danseuses. »<sup>33</sup> Pourtant, ce sont des crimes graves qui devraient immédiatement retenir les efforts des corps policiers.

- Arrêter et poursuivre les clients prostituteurs.
- Faire de la lutte au proxénétisme et aux autres formes d'exploitation de la prostitution d'autrui une priorité immédiate et y allouer les ressources nécessaires.

Le gouvernement du Québec a compétence sur les municipalités en vertu de l'article 92(8) de La Loi constitutionnelle de 1867. Puisque plusieurs aspects de la lutte contre l'industrie du sexe, tel que l'émission de permis d'agence d'escortes ou de salons de massages «érotiques» relèvent des municipalités, il est impératif de les impliquer. Le gouvernement du Québec pourrait également amender au besoin les différentes lois sur les municipalités telles que la *Charte de la ville de Montréal* et la *Loi sur les cités et villes*. L'exemple suivant est un excellent modèle d'action pouvant être proposé par le gouvernement du Québec à ces différentes municipalités.

Les éluEs de la Ville de Glasgow au Royaume-Uni ont doté leur ville d'une solide politique visant à combattre la demande de la prostitution malgré le fait qu'ils soient régi par un code criminel fédéral ayant une approche similaire au code canadien. Cette ville a, entre autres, adopté des mesures interdisant la pratique de circulation automobile au ralenti (kerb crawling), afin de décourager la sollicitation de rue par les clients-prostitueurs qui peuvent maintenant perdre leur permis de conduire. Elle cible très clairement les clients-prostitueurs dans ses efforts pour enrayer le fléau de la prostitution tout en préservant les droits des personnes dans la prostitution. La municipalité offre des services de sortie de la prostitution aux personnes prostituées et a mis sur pied une campagne publicitaire préventive dénonçant le rôle des clients-prostitueurs dans l'existence de la prostitution. Le Conseil de ville tient également un site Internet intitulé «End prostitution now», par le biais duquel il informe le public et fait pression sur le pallier de gouvernement ayant compétence en matière de droit criminel pour que celui-ci adopte le modèle Suédois en invitant les citoyens à écrire à leurs députés.

- Les municipalités doivent renoncer à accorder des permis aux agences d'escortes et salons de massage et révoquer ceux qui ont déjà été octroyés.

- *Soutien à la sortie de la prostitution*

« Nous ne parlons pas de la prostitution dans notre organisme parce que ce sujet nous rend mal à l'aise et que nous avons peur que les femmes se sentent jugées », nous disent des intervenantes rencontrées dans divers organismes. Bien que nous ayons beaucoup avancé, au Québec, pour rendre les agressions sexuelles ou physiques moins tabou, pour dénoncer la violence envers les femmes sous ses diverses formes, la question de la prostitution demeure encore difficilement abordable. Il en résulte un silence nuisible, tout d'abord aux femmes dans la prostitution, mais aussi à l'ensemble des femmes. Plusieurs milieux se disent mal renseignés sur les causes de la prostitution et ses conséquences dans la vie des femmes. Des organisations et des pans de la population ont été happés par une analyse

---

<sup>33</sup> Dominique Monchamp, Comité permanent de la condition féminine, Chambre des communes du Canada, No 23, 1ere session, 39ème législature, 9 novembre 2006, p.2.

ramenant la prostitution à une question de choix individuel et à une réalité à laquelle nous devrions nous « adapter » pour le mieux-être et la sécurité des femmes dans la prostitution. Une certaine banalisation ou normalisation de la prostitution handicape une partie des interventions faites auprès des femmes et des jeunes et contribue à l'inaction politique.

Divers besoins en formation ont été identifiés par nos rencontres de terrain : reconnaître les situations prostitutionnelles, offrir un accompagnement juridique, médical ou social aux personnes dans la prostitution, accompagner les femmes dans leur vécu d'exploitation sexuelle, offrir un accompagnement efficace aux parents des filles qui entrent dans la prostitution.

- Offrir des formations adaptées aux réalités des femmes dans la prostitution aux intervenantEs basées sur l'intervention féministe.

Au Canada, il existe très peu de services spécifiques aux femmes et aux filles qui désirent quitter la prostitution. Les différents paliers gouvernementaux limitent trop souvent l'intervention sociale à la réduction des méfaits (distribution de seringues neuves et de préservatifs, lutte contre la nuisance, etc.), mais ne s'attaquent ni à la « demande » masculine, ni aux causes, ni aux conséquences de la prostitution.

Pour être efficace, une politique visant la protection et la prévention doit cibler les personnes vulnérabilisées et développer des programmes appropriés permettant de répondre à leurs besoins. Il faut en priorité cesser la répression envers elles et réviser l'intervention sociale et la formation des intervenantEs afin d'adopter une approche globale, visant à aider les personnes à se libérer de la prostitution et de l'industrie du sexe. Si on est véritablement à l'écoute des femmes prostituées, les priorités d'intervention sociale apparaissent plus évidentes<sup>34</sup>. Une étude menée à Vancouver révèle que 95 % des femmes prostituées interrogées, majoritairement autochtones, souhaitent quitter la prostitution. 82 % d'entre elles ont souligné avoir besoin d'un traitement en désintoxication (drogue ou alcool), 66 % d'un logement ou d'un lieu sécuritaire, 67 % d'une formation professionnelle, 41 % de soins médicaux, 49 % de cours d'autodéfense, 58 % de services de counselling et 33 % d'assistance juridique.

Il importe aussi que les mesures de soutien s'inspirent des modèles d'intervention féministe<sup>35</sup> qui depuis les années 1980 démontrent leur efficacité à travers des objectifs et des stratégies telles : le soutien et le respect des femmes dans leurs démarches; le développement de l'empowerment des femmes, de la prise de parole et de pouvoir, de l'auto-détermination; la conscientisation des femmes en prenant compte de la pluralité et de la complexité des expériences d'oppression (intersectionnalité); le renforcement des rapports égalitaires; le développement de la solidarité entre les femmes afin de briser l'isolement; la perspective d'une lutte pour un changement à la fois individuel et social.

Nous proposons ici des pistes pour « soutenir plusieurs catégories de femmes qui vivent des problématiques particulières par rapport à leur autonomisation<sup>36</sup> » ainsi que des propositions afin d'«

---

<sup>34</sup> Melissa Farley et Jacqueline Lynne, « Prostitution in Vancouver : Pimping Women and the Colonization of First Nations Women, dans Christine Stark et Rebecca Whisnant (ed.) *Not For Sale, Feminists Resisting Prostitution and Pornography*, North Melbourne, Spinifex, 2004.

<sup>35</sup> Christine Corbeil, Isabelle Marchand (sous la dir. de) *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui; portrait d'une pratique sociale diversifiée*, les éditions du remue ménage, 2010, 253 p.

<sup>36</sup> Cahier de consultation ; *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait ; Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. 2010 ; p. 6.

adapter les soins de santé et les services sociaux aux besoins et spécificités des femmes. » Il importe de spécifier que les services doivent être offerts sur une base volontaire, sans contrainte, en respectant les droits, les besoins et les désirs des personnes concernées. Il s'agit de rendre possible leur prise de parole et de les accompagner pour les aider à surmonter les différentes difficultés et problématiques qu'elles peuvent vivre.

- Financer la création de lieux d'hébergement, d'écoute, de repos et d'entraide pour les femmes dans la prostitution et mettre en place des services d'accompagnement pour qu'elles puissent prendre en charge tous les aspects de leur santé, à partir d'une intervention féministe.
- Offrir à toute personne qui veut quitter la prostitution des ressources financières suffisantes, une formation scolaire ou professionnelle, des services de désintoxication, de l'aide psychologique ainsi que de l'aide au logement.
- Octroyer des fonds spécifiques aux ressources déjà existantes (maisons d'hébergement et centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles) pour qu'elles développent des services spécifiques pour les femmes dans la prostitution.
- Garantir l'accès des personnes prostituées aux droits universels. C'est la condition première pour assurer leur sécurité physique et psychologique. Ainsi, leurs plaintes pour viol, agression et harcèlement sexuel doivent être prises en compte et donner lieu à des poursuites.

Le traitement actuel réservé aux personnes prostituées en vertu de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* (IVAC) met en péril leur droit à l'égalité garanti par les articles 15 et 28 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et 10 de la *Charte des droits et libertés du Québec*. En effet, lorsque ces personnes sont victimes d'un des actes criminels actuellement dédommagés, on leur refuse le droit à une prestation sous prétexte que la prostitution est un «métier» dangereux et que le fait de s'être trouvé en situation de prostitution constitue une «faute lourde» de leur part. Ce traitement est clairement discriminatoire si on le compare, par exemple, à celui réservé aux chauffeurs de taxis, qui pratiquent également un métier dangereux, et qui ne sont pourtant pas accusés d'avoir commis une faute lourde du fait de s'être trouvé dans cette situation; eux, ont le droit à l'indemnisation. Il est urgent que le droit à l'égalité des personnes prostituées victimes d'un crime soit respecté et que celles-ci soient indemnisées par l'IVAC lorsqu'elles sont victimes d'un acte criminel déjà reconnu par cette loi.

Le rapport du Sous-comité interministériel sur la traite des femmes migrantes décrit bien l'urgence de modifier l'IVAC : « Les organismes œuvrant auprès des victimes d'actes criminels, notamment les groupes de femmes, réclament depuis de nombreuses années des ajouts à l'annexe de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* afin que toutes les femmes victimes d'une infraction criminelle puissent être indemnisées. Les articles du *Code criminel* portant sur la traite des personnes au Canada ainsi que le fait d'en tirer un avantage économique ne sont pas inclus à la liste des infractions criminelles prévues à cette Loi, ce qui limite les possibilités de recours pour les victimes de la traite»<sup>37</sup>. Il est en effet impératif que les personnes prostituées et les victimes de traite interne ou externe, soient couvertes par la *Loi sur l'indemnisation aux victimes d'actes criminels* et bénéficient ainsi d'une protection sociale et financière leur assurant l'autonomie minimale nécessaire pour pouvoir

---

<sup>37</sup> Rapport du Sous-comité interministériel sur la traite des femmes migrantes, Gouvernement du Québec, 2010.

se défaire de l'emprise de l'industrie du sexe. Conséquemment, les infractions de proxénétisme et d'exploitation de la prostitution d'autrui ainsi que toutes les infractions relatives à la traite des personnes devraient être immédiatement ajoutées aux infractions indemnisées par l'IVAC.

- Amender l'annexe de la loi sur l'IVAC afin de couvrir un plus grand nombre d'infractions

## **Conditions de réussite de la politique**

---

Prévenir l'entrée dans la prostitution et favoriser la sortie de la prostitution signifie aussi mettre en place les conditions socio-économiques pour l'atteinte d'une égalité de fait pour les femmes et les filles habitant le Québec. Nous avons déjà nommé quelques éléments à mettre en place pour stopper l'expansion de l'industrie du sexe, offrir du soutien à ses victimes et s'attaquer aux véritables criminels de la prostitution. Il n'en demeure pas moins que la lutte contre l'appauvrissement des femmes est au cœur de la solution pour contrer l'exploitation sexuelle des femmes et des filles. Il est essentiel pour le gouvernement d'agir sur l'autonomie économique des femmes. Nous appuyons diverses recommandations présentées à cette Commission et touchant cet aspect de la vie des femmes car elle trace la route vers l'égalité de fait. Nous pensons tout particulièrement à tout ce qui touche le plan de lutte contre la pauvreté dont le plan d'actions doit tenir compte de la dimension « genrée » de la pauvreté et de l'importance de poursuivre la lutte pour l'équité salariale pour toutes.

Une telle politique, tout comme le présent plan d'actions, doit bénéficier d'un financement adéquat pour véritablement s'implanter.

- Dégager du nouvel argent et assurer un financement récurrent associé à la politique.
- Constituer un fonds de lutte contre la prostitution pour soutenir les victimes de la prostitution et les organismes qui leur viennent en aide afin de leur offrir des alternatives.

## **Jugement de la Cour supérieure de l'Ontario : agir maintenant**

---

Un évènement juridique récent bouscule actuellement la législation en matière de prostitution. En effet, le 28 septembre dernier, une juge de la Cour supérieure de l'Ontario invalidait trois dispositions du *Code criminel*, arguant que la criminalisation de la tenue d'une maison de débauche (a 210), du fait de vivre des fruits de la prostitution d'autrui (a 212(1)(j) ) et de la communication à des fins de prostitution (213(1)(c) serait inconstitutionnelle au regard des droits garantis par les article 7 et 2b) la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>38</sup>. Cette décision s'inscrit dans une logique voulant que la prostitution pratiquée à l'intérieur soit moins dangereuse que la prostitution de rue et que celle-ci devrait donc être totalement décriminalisée.

---

<sup>38</sup> *Bedford c Canada*, 2010 ONSC 4264. Articles du Code criminel invalidés par la décision : 210, 212(1)(j) et 213(1)(c) car violeraient l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 213(1)(c) a été présenté comme violant également le droit garanti à l'article 2b).

Loin de souscrire à cette approche, nous affirmons plutôt, à l’instar de plusieurs experts et expertes du Canada et au niveau international, que la violence, tant physique que psychologique, est intrinsèque à la prostitution<sup>39</sup>. C’est la prostitution elle-même, et non l’endroit où elle se pratique, qui est la cause de la souffrance physique et psychologique des personnes prostituées. De plus, permettre la tenue de maison de « débauche » et de vivre des fruits de la prostitution d’autrui bénéficie réellement aux proxénètes qui exploitent la prostitution d’autres personnes. La garantie de leur sécurité passe donc plutôt par une politique visant l’élimination de la prostitution elle-même et la mise sur pied d’alternatives sociales et économiques pour toutes les femmes. Nous rejetons donc fermement l’idéologie et les conclusions de ce jugement et sommes en accord avec le Conseil du statut de la femme, lorsque celui-ci affirme que «la prostitution représente la forme ultime de violence faite aux femmes, d’avilissement qui porte atteinte à la dignité humaine et qu’il ne faut surtout pas cautionner»<sup>40</sup>.

Selon nous, cette décision va à l’encontre de la Politique d’égalité dont s’est doté le gouvernement québécois. Bien que le code criminel relève de la responsabilité du gouvernement fédéral et malgré le fait qu’un processus d’appel nous mènera probablement jusqu’en Cour suprême, **nous demandons à l’Assemblée Nationale d’adopter, comme elle l’a fait concernant la polygamie le 25 novembre 2010, une motion appuyant la position du Conseil du statut de la femme contre la décriminalisation totale (ou la légalisation) de la prostitution.** Cette prise de position forte réaffirmant la compréhension du gouvernement que la prostitution est une forme de violence envers les femmes et qu’elle n’est pas compatible avec les valeurs fondamentales de la société québécoise enverrait un message clair à la population, aux proxénètes et clients-prostituteurs ainsi qu’au gouvernement fédéral : le Québec n’entend pas cautionner cette forme d’exploitation.

### **Recommandations de la CLES dans le cadre du deuxième plan d’action gouvernemental pour l’égalité entre les femmes et les hommes**

---

Au travers de ce mémoire, nous avons décrit les problématiques sous-jacentes à l’exploitation sexuelle des femmes et des filles. Nous croyons que le gouvernement québécois doit **se doter d’une politique de lutte contre l’exploitation sexuelle de l’image et du corps des femmes et des filles** afin de pouvoir mettre en application l’orientation 3.5.2 de la politique d’égalité visant à « prévenir *et contrer l’exploitation sexuelle et la traite des femmes* ». Il s’agit donc là de notre recommandation principale. Nous sommes aussi conscientes qu’afin de permettre à une telle politique de voir le jour, il faut bien en planifier le contenu et réfléchir aux responsabilités qui en découleront. Nous recommandons à court terme :

- en cohérence avec la politique québécoise « *Pour que l’égalité de droit devienne une égalité de fait* » et pour contrer l’effet négatif du jugement de la Cour supérieure de l’Ontario, que l’Assemblée Nationale appuie la position du Conseil du statut de la femme et affirme clairement que la prostitution est incompatible avec les valeurs fondamentales d’égalité du Québec en adoptant le plus rapidement possible une résolution à cet effet.
- la mise en place d’un comité de travail comprenant des représentantEs de divers ministères ainsi que des groupes travaillant sur la question de l’exploitation sexuelle chargé de voir à l’élaboration d’une politique de lutte contre l’exploitation sexuelle de l’image et du corps

---

<sup>39</sup> Voir notamment les travaux de la psychologue américaine Mélissa Farley. *Bad for the body, bad for the heart*.

<sup>40</sup> Conseil du Statut de la Femme, Communiqué de presse, 29 septembre 2010

des femmes et des filles. Ce comité devrait aussi explorer l'idée d'une loi-cadre contre la violence envers les femmes.

- le retour du cours d'éducation sexuelle faisant la promotion de relations égalitaires avec la formation appropriée pour le personnel qui le dispensera.
- le financement d'une campagne de publicité sociétale lançant un message clair aux clients-prostituteurs que l'achat d'actes sexuels est, en fait, un acte d'exploitation sexuelle et que ce sont les femmes et les filles qui en paient le prix.
- dégager des fonds d'urgence pour voir à la mise sur pied de ressources spécifiques de soutien à la sortie de la prostitution.
- émettre des directives policières pour cesser la criminalisation des femmes et cibler les clients-prostituteurs et les proxénètes.
- donner suites aux recommandations de l'Avis du CSF, « *Le sexe dans les médias : obstacles aux rapports égalitaires* » et légiférer sur les pratiques publicitaires.
- le maintien du Conseil du statut de la femme et la Commission sur l'équité salariale qui sont des outils indispensables pour appuyer le gouvernement dans son mandat de justice et d'égalité.
- la création d'un ministère du droit des femmes à l'égalité avec ce seul mandat qui est réclamée par le mouvement féministe depuis fort longtemps et qui serait un meilleur outil pour voir à l'application de la politique d'égalité.

## Conclusion

---

La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle réitère l'importance d'avoir un outil comme la politique d'égalité adoptée par le gouvernement québécois en 2006 pour faire avancer les droits des femmes, de toutes les femmes. Il s'agit d'un outil important qui est aussi le reflet du dynamisme et de la détermination des femmes du Québec et du mouvement féministe. Le rôle pionnier que joue le Québec dans l'atteinte de l'égalité fait l'envie de plusieurs femmes et organismes à travers le Canada et ailleurs dans le monde. Avoir une politique définissant clairement l'exploitation sexuelle comme l'une des formes que prend la violence envers les femmes et ciblant la « demande » en s'attaquant à l'industrie du sexe et à la prostitution de plein front, permet d'espérer voir les femmes du Québec bénéficier du « *respect de leur intégrité et de leur sécurité dans tous les milieux* ». Nous vous invitons à faire un pas supplémentaire et à adopter une politique de lutte contre l'exploitation sexuelle. Le gouvernement du Québec peut agir dès maintenant pour un Québec sans exploitation sexuelle. Les recommandations contenues dans ce mémoire peuvent être mises en place tout en tenant compte des compétences fédérales-provinciales. Elles permettent d'affirmer clairement l'incompatibilité de la prostitution avec les valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes, de prévenir l'exploitation sexuelle des femmes et des filles et de venir en aide aux personnes exploitées sexuellement.

Pour toute information, contactez-nous :

**Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle - CLES**



www.lacles.org  
Tel: 514 7504535  
Fax: 514-7504538

## ANNEXE 1

<b>Groupes membres (février 2011)</b>
Inter-Femmes
Centre Rayons de femmes Thérèse de Blainville
Centre de femmes L'Autonomie en soi(e)
Madame Prend Congé
Centre de femmes Îlot d'Espoir
Alternative pour elles
Table de concertation de Laval
Réseau des femmes des Laurentides
Reg. Québécois des centres d'aide et de lutte
Fédération des enseignantes
Campus féministe
Y des femmes de Montréal (YWCA)
RQCALACS
CALACS Abitibi-Action IKWE
CALACS Châteauguay
CALACS de Charlevoix
CALAS Outaouais
CALACS Granby
CALACS Coup de cœur
CALACS Région Côte-Nord
L'Élan, CALACS
CALACS Maniwaki
CALACS de Rimouski
CALACS Laurentides
CALACS du Centre de la Mauricie Mékinac
CALACS La Chrysalide
Trêve pour Elles
Mouvement contre le viol et l'inceste
Assaut sexuel secours
Groupe F.E.M.M.E.S. sororitaires
Comité diocésain de la condition des femmes
CATHII
Comité de justice social des Sœurs de Ste-Anne
Bureau de la communauté haïtienne de Montréal
Collectif féministe Rouyn-Noranda "Entre-Femmes"
Centre Rayons de femmes Thérèse de Blainville
Maison du réconfort
SOS violence conjugale
Entre femmes de Rouyn-Noranda